

FINANCES PUBLIQUES

Renaud Honoré
@r_honore

En septembre, lors de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait assuré que la France était désormais « à l'euro près ». Deux mois et demi plus tard, la formule qui voulait frapper les esprits a pris un petit coup de vieux : le budget que s'apprête à adopter l'Assemblée nationale ce jeudi prévoit un déficit de l'État supérieur de près de 7 milliards d'euros à ce qui était prévu en septembre, conséquence des moyens toujours plus importants mobilisés pour amortir le choc de la crise énergétique.

Ainsi, malgré les nombreux 49.3 dégainés par la Première ministre Elisabeth Borne pour abrégé les débats – le dernier, express, dimanche avant le prochain attendu ce jeudi – le PLF pour 2023 ressort nettement transformé par son passage au Parlement : la version finale du texte prévoit certes des recettes supérieures de 7 milliards d'euros environ pour l'État par rapport à ce qui était prévu initialement, mais les dépenses ont bondi bien plus, de 13,5 milliards. Si bien que le déficit budgétaire s'est creusé, atteignant 164,9 milliards d'euros, quand il était annoncé à 158,4 milliards en septembre dernier.

En conséquence, le déficit budgétaire est passé de 158,4 milliards à 164,9 milliards en septembre dernier.

Certes, il ne s'agit que des comptes de l'État. Si l'on s'intéresse au déficit public – qui regroupe en plus les comptes de la Sécurité sociale et des collectivités locales – il est toujours attendu à 5 % du PIB l'an prochain. Une partie des 7 milliards de déficit pour l'État a en effet alimenté des transferts aux collectivités locales, limitant les effets immédiats sur le solde des finances publiques.

« Un point d'alerte »

« Ce genre de transfert n'est pas sans risque, car il arrive souvent que ce genre de transferts vers les collectivités locales se traduise in fine par plus de dépenses de leur part, ce qui aurait un impact sur le déficit », met en garde François Ecalte, responsable du site spécialisé Fipeco.

L'ancien magistrat à la Cour des comptes juge que cette dégradation du déficit de l'État constitue « un point d'alerte » : « Politiquement, cela envoie un mauvais signal aux investisseurs, comme aux partenaires internationaux. Le solde de l'État, cela reste très visible, même si c'est moins

important que le déficit public », estime-t-il. Pas forcément une bonne nouvelle, au moment où Standard and Poor's vient de dégrader la perspective de la dette française.

Ce ne sont pas les propos récents du chef de l'État Emmanuel Macron – qui a évoqué une croissance l'an prochain inférieure à la prévision de 1 % faite par Bercy – qui vont rassurer. « L'année 2023 s'annonce politiquement bien plus difficile que 2022, de tous les points de vue », reconnaît un membre du gouvernement. D'autant que l'objectif symbolique d'un déficit public à 5 % du PIB – important aux yeux de l'exécutif, qui veut absolument rester au même niveau que 2022 – ne tient qu'à un fil : la dégradation des comptes de l'État alourdit le déficit public de 1 milliard malgré tout selon nos informations, le rapprochant de la barre des 5,1 %.

L'objectif symbolique d'un déficit public à 5 % du PIB ne tient qu'à un fil.

La tâche s'annonce donc difficile, surtout si l'on regarde les raisons qui expliquent la dégradation des comptes de l'État. « Ce sont les aléas sur les hypothèses des prix de l'énergie qui expliquent tout », souligne une source ministérielle. Les 13,5 milliards de dépenses supplémentaires s'expliquent avant tout par les nouveaux dispositifs mis en place pour amortir la flambée des factures de gaz et d'électricité – avec notamment 7 milliards pour « l'amortisseur » prévu pour les entreprises.

C'est vrai dans l'autre sens, puisque les 7 milliards de recettes supplémentaires proviennent du mécanisme européen de taxation de producteurs d'énergie. Bercy va donc devoir prier dans les mois à venir pour qu'une nouvelle flambée des prix de l'énergie ne l'oblige pas à sortir de nouveau le carnet de chèques. D'ici quelques mois, une réflexion doit être lancée autour du bouclier tarifaire accordé aux ménages, très coûteux pour les finances publiques. « Dans la mesure où l'énergie est appelée à rester chère pour longtemps, il va falloir faire en sorte que ce surcoût ne soit pas éternellement supporté par l'État. A terme, si on ne veut pas dégrader la compétitivité des entreprises, il faudra faire payer un peu plus les ménages, avec un problème de redistribution à régler qui pourrait passer par une contribution supplémentaire des plus riches », juge François Ecalte. ■